

## COMMUNE DE PETIT-LANDAU

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU  
SEANCE DU 10/12/2019**

**Sous la présidence de Monsieur Armand LE GAC, Maire**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 30.

**Présents (13) :** Mesdames et Messieurs Armand LE GAC, Maire, Clément URICHER, Carole TALLEUX, Jean-Marc GINDER Adjoints au Maire, Etienne ANTONOT, Christian BUTSCHA, Jean-Marie BUTSCHA, Joseph CARNEMOLLA, Stéphane ESSLINGER, Jean-Baptiste MEYER, Laetitia ORTSCHITT, Antoine SUTTER, Grégory ZUNQUIN, conseillers municipaux.

**Absent excusé et non représenté :** ../'

**Absent non excusé :** ../'

**Ont donné procuration (2) :** Alexandra STEMMELIN qui a donné procuration à Grégory ZUNQUIN. Myriam WENDLING qui a donné procuration à Carole TALLEUX.

**Est désignée secrétaire de séance, Laetitia ORTSCHITT, conseillère municipale, assistée de Nicolas NUNNINGER, secrétaire de Mairie.**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 19 novembre 2019.
2. Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020.
3. Rémunération coordonnateur et agents recenseurs.
4. Enquête publique relative à une demande d'autorisation au titre des installations classées et à l'institution de servitudes d'utilité publique (TYM LOGISTIQUE Hombourg) : avis de la commune.
5. Attribution de la Citoyenneté d'honneur.
6. Révision de la surtaxe communale pour l'eau potable.
7. Révision de la redevance communale d'assainissement.
8. Montant de la Participation forfaitaire à l'Assainissement Collectif (PFAC).
9. Filature Nomade : convention de partenariat.
10. Soutien à la candidature de M2A à l'obtention du label « Terre de jeux 2024 ».
11. Subvention au collège d'Ottmarsheim.
12. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 1er avril 2014.
13. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.
14. Divers.



### 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 19 novembre 2019.

Le compte-rendu de la séance du 19 novembre 2019 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

### 2. Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020.

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 25 % du budget principal 2019 ainsi que du budget « eau et assainissement » 2019 à savoir :

	BUDGET PRINCIPAL		BUDGET ANNEXE Eau & assainissement	
	2019 (pour mémoire)	2020	2019 (pour mémoire)	2020
Chapitre 20	18 000,00 €	<b>4 500,00 €</b>	10 000,00 €	<b>2 500,00 €</b>
Chapitre 21	244 046,19 €	<b>61 011,55 €</b>	53 000,00 €	<b>13 250,00 €</b>
Chapitre 23	0 €	<b>0 €</b>	0 €	<b>0 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à mandater et liquider les dépenses d'investissement avant l'approbation du budget principal 2020 dans la limite des montants ci-dessus.

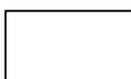
### 3. Rémunération coordonnateur et agents recenseurs.

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2019 chargeant M. le Maire de nommer un coordinateur communal et un agent recenseur pour le recensement se déroulant du 16 janvier au 15 février 2020,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de rémunérer les agents,

OUÏ les explications de M. le Maire qui informe notamment qu'un agent communal ne peut recenser plus de 250 logements et que la commune choisit librement le mode et le montant de rémunération des agents,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,



- **DECIDE** d'attribuer une indemnité exceptionnelle
  - au coordonnateur communal :  
15.25 € bruts par heure, sur la base d'un forfait de 17 heures pour 250 logements ;
  - aux agents recenseurs :  
1,35 € par bulletin individuel et 1,05 € par logement recensé.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020.
- **AUTORISE** le Maire à prendre et signer tout acte y afférent.

4. **Enquête publique relative à une demande d'autorisation au titre des installations classées et à l'institution de servitudes d'utilité publique (TYM LOGISTIQUE Hombourg) : avis de la commune.**

Jean-Marc GINDER rend compte du dossier de l'enquête publique. Un exemplaire papier est disponible à l'accueil de la Mairie et l'intégralité du dossier est téléchargeable sur le site de la Préfecture. Elle porte sur l'extension de la société TYM logistique.

Le Commissaire enquêteur s'est rendu en Mairie le 9 décembre pour une première prise de contact. Une réunion publique aura lieu le 16 janvier 2020 à 17 h à la Mairie de Hombourg.

Le Conseil Municipal prend acte de l'organisation de l'enquête publique.

M. Le Maire demande aux élus de consulter le dossier et faire remonter les remarques qui seront transmises au commissaire enquêteur.

5. **Attribution de la Citoyenneté d'honneur.**

M. le Maire propose d'attribuer la citoyenneté d'honneur à M. Frédéric HUSSLER, pour le remercier de son colossal travail de recherche et de mémoire sur la Première et la Deuxième Guerre Mondiale, à titre totalement bénévole. Travaux menés en collaboration avec Clément URICHER, Adjoint au Maire, et qui se sont matérialisés par deux expositions :

- en mars 2016 l'exposition « Parcours de Vie » sur les soldats landaunais pendant la Deuxième Guerre mondiale. Exposition complétée par l'édition de l'ouvrage « Parcours de Vie ».
- en novembre 2018 pour commémorer le centenaire de l'armistice du 11 novembre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** la citoyenneté d'honneur à M. Frédéric HUSSLER.
- **CHARGE** M. le Maire de notifier la présente délibération aux personnes concernées.

6. **Révision de la surtaxe communale pour l'eau potable.**

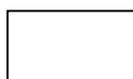
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **MAINTIENT** la Surtaxe communale pour l'eau potable à 0,70 € par m<sup>3</sup> d'eau facturé pour l'exercice 2020.

7. **Révision de la redevance communale d'assainissement.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **MAINTIENT** la redevance communale d'assainissement à 1,50 € par m<sup>3</sup> d'eau facturé pour l'exercice 2020.



## **8. Montant de la Participation forfaitaire à l'Assainissement Collectif (PFAC).**

M. le Maire rappelle que par délibération du 31 mars 2015, le Conseil Municipal a fixé le montant de la PFAC comme suit :

- 4800 € pour une nouvelle construction,
- 2000 € pour une maison existante,
- 500 € par logement supplémentaire,
- coût réel répercuté par regard (fourniture et pose) en limite de propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **MAINTIENT** les montants de la PFAC pour l'exercice 2020.

## **9. Filature Nomade : convention de partenariat.**

Dans le but de promouvoir les activités culturelles, la Commune de Petit-Landau s'est associée, pour la troisième année, à l'opération « La Filature Nomade ».

Ainsi, le spectacle « Mamoud et Nini », organisé par la Filature, sera présenté à la salle polyvalente de Petit-Landau le 7 février 2020, moyennant une participation financière de la commune à hauteur de 500 € HT. La Commune s'occupant de la partie logistique du spectacle (mise à disposition de la salle, aspects techniques, pot de l'amitié à l'issue du spectacle).

Cette coopération sera formalisée par une convention tripartite entre la Commune de Petit-Landau, la Filature et l'association « Y'A D'LA JOIE » qui aura en charge la billetterie du spectacle à Petit-Landau.

Des billets à tarifs préférentiels pour trois spectacles à la Filature seront par ailleurs proposés aux landaunais.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

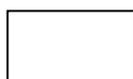
- **APPROUVE** la Convention de partenariat entre la Commune, la Filature et Y A D'LA JOIE,
- **APPROUVE** le tarif unique de 5 € pour le spectacle ayant lieu à Petit-Landau,
- **CHARGE** M. le Maire de signer la Convention et tout document afférent.

## **10. Soutien à la candidature de M2A à l'obtention du label « Terre de jeux 2024 ».**

Les Jeux olympiques et paralympiques d'été se dérouleront en 2024 à Paris après sa désignation officielle en septembre 2017 comme ville hôte par le Comité International Olympique.

Le Comité d'Organisation des Jeux olympiques et paralympiques a annoncé en novembre dernier, lors du congrès de l'Association des Maires de France, le lancement du label « Terre de Jeux 2024 » pour engager tous les territoires de France autour de la dynamique de ces jeux à travers une stratégie de mobilisation et d'engagement des collectivités territoriales.

Le rôle des collectivités territoriales sera primordial pour fédérer les populations, à la fois par la démultiplication des événements et projets de « Paris 2024 » partout sur le territoire national, mais également en profitant de l'opportunité unique représentée par les Jeux pour lancer ou accélérer leurs propres projets de développement autour du sport dans une perspective d'héritage olympique.



Dans ce cadre, les collectivités territoriales pourront bénéficier de ce label qui viendra récompenser chaque territoire engagé dans une démarche globale autour des Jeux sur la base d'engagements concrets obligatoires et optionnels, qui porteront à la fois sur le déploiement des actions de « Paris 2024 » et sur le lancement de leurs propres initiatives :

Engagements concrets obligatoires :

- faire grandir la communauté « Paris 2024 » (suivi et relais de l'actualité du projet),
- montrer la réalité de l'aventure « Paris 2024 » sur le terrain (photos, vidéos),
- désigner un référent et participer aux activités de la communauté « Terre de Jeux 2024 »,
- célébrer les Jeux Olympiques et Paralympiques dans son périmètre territorial,
- organiser ces célébrations dans le respect des ambitions environnementales de « Paris 2024 »,
- envisager des célébrations ouvertes au plus grand nombre,
- favoriser la découverte du sport et ses valeurs à l'occasion de la Journée olympique,
- soutenir l'éducation par le sport à l'occasion de la Semaine olympique et paralympique dans les établissements scolaires,
- promouvoir la pratique sportive au sein de la collectivité (élus et personnels).

Engagements concrets optionnels retenus :

- favoriser la découverte des activités sportives tout au long de l'année,
- faire du sport et des jeux, un levier de changement pour l'environnement,
- accompagner les sportifs de haut-niveau dans leur carrière sportive et/ou leur reconversion,
- faire du sport un moteur de valorisation du territoire et de développement économique,
- renforcer la solidarité internationale grâce au sport.

L'obtention du label « Terre de Jeux » permettra de bénéficier :

- d'une identité exclusive pour s'associer aux Jeux Olympiques,
- d'un accès privilégié aux informations, outils et événements de « Paris 2024 »,
- du partage d'expérience avec une communauté engagée,
- d'un éclairage médiatique des Jeux pour promouvoir les actions locales et le territoire,
- de la possibilité de candidater ensuite pour devenir Centre de Préparation aux Jeux (CPJ ⇨ clôture des inscriptions au 30/11/2019).

Les premières labellisations de collectivités territoriales interviendront dès cet automne et s'échelonneront jusqu'en 2024.

A ce titre, m2A a candidaté à l'obtention de ce label qui lui permettra potentiellement de devenir centre de préparation olympique. A l'occasion du conseil communautaire du 30 septembre, l'assemblée délibérante a validé cette démarche qui s'inscrit pleinement dans la logique d'attractivité du projet d'agglomération.

Eu égard à cette candidature communautaire, la commune de Petit-Landau souhaite s'y associer pleinement, permettant en cas d'éligibilité de m2A, une potentielle déclinaison d'actions communautaires autour des Jeux Olympiques 2024 sur le territoire communal sur la base des engagements concrets et optionnels précités

Il est proposé au Conseil Municipal, à travers une démarche cohérente et concertée d'inscription dynamique de l'ensemble des communes de l'agglomération, de soutenir la candidature de m2A à l'obtention du label « Terre de Jeux 2024 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le soutien à la candidature de m2A à l'obtention du label « Terre de jeux 2024 ».



- **CHARGE** M. le Maire de notifier la présente délibération à M. le Président de M2A et de la signature de tout document afférent.

**11. Subvention au collège d'Ottmarsheim.**

Comme chaque année, le Collège sollicite une subvention de 54 € par élève fréquentant l'établissement dans le cadre d'actions pédagogiques pour 2019. Pour information, 37 jeunes landaunais fréquentent le collège soit une demande de subvention de 1 998,00 €.

Pour rappel, 2 500,00 € ont été prévus en subvention lors du vote du budget principal le 09 avril 2019.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 1 998,00 € au Collège Théodore Monod dans le cadre d'actions pédagogiques 2020,
- **MET EN EXERGUE** que les crédits nécessaires ont été votés au Budget Principal 2019,
- **CHARGE** M. le Maire du versement de la subvention et de la signature de tout document afférent.

**12. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 1er avril 2014.**

PC Portables école élémentaire, ADW Concept, 9 879,90 € TTC.

Divers travaux mini pelle (dessouchage d'arbres, mise en place lutrin église, jardin du souvenir), LANDOVVA Travaux Généraux, Petit-Landau, 1 560,00 € TTC.

Réparation fuite + recharge fluide PAC Salle polyvalente, STIHLE, 2 142,22 € TTC.

**13. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.**

M. le Maire rend compte des autorisations d'urbanisme instruites et en cours d'instruction.

**Renonciation à exercer le droit de préemption urbain :**

Me MUNCH, notaire à Mulhouse, Maison 1 A rue des Jardins

Me KLEIN, notaire à Sierentz, Maison 19 rue de Louhans.

Me KLEIN, notaire à Sierentz, grange 2 A rue du Rhin.

**Certificat d'urbanisme**

Me KLEIN, notaire à Sierentz, CUa information Grange 2A rue du Rhin.

Me KLEIN, notaire à Sierentz, CUa information maison 19 rue de Louhans.

**Déclaration préalable de travaux.**

HERRMANN Matthieu, 6 place Rapp, fenêtre de toit.

CARRARO Maurice, 4 rue du Rhin, transformation d'un garage en chambre.

SÉRÉNITÉ RÉSIDENCES, Bartenheim, division foncière en vue de construire.

BESNARD Adeline, 19 rue de l'École, piscine.

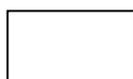
WENZINGER David, 16 rue de Lorraine, piscine.

DALL'AGNOL Marie-France, 37 rue de l'Église, clôture.

AKNIN Albert, 10 rue du Rhin, fenêtre de toit.

**Permis de construire :**

Néant.



**Permis de démolir :**

Néant.

**14. Divers.**

M. le Maire rappelle que le repas des Séniors se déroulera le dimanche 15 décembre. 129 personnes seront présentes. Début des festivités à 11h30. Le service devra être en place pour 11h. Préparation de la salle samedi à 14h.

Les conteneurs enterrés rue de l'école ont été relevés avec du retard en raison des grèves et d'une opération de viabilité hivernale.

Les demandes de subvention au Conseil Départemental du Haut-Rhin et la Fondation du Patrimoine pour les portes de l'église ont été lancés. Les travaux ne pourront démarrer qu'après les réponses à ces demandes.

Le Maire informe qu'un nouveau véhicule a été livré au service technique. L'ancien BOXER a été récupéré pour pièces par le Domaine de Hombourg.

Jean-Marc GINDER informe que le calvaire à l'entrée Ouest du village a été réhabilité. Mauvaise surprise : un nouveau socle a dû être posé par l'entreprise engendrant un surcoût de 470 € HT. Le travail est de grande qualité. Une bordure sera posée par le personnel communal pour mettre de la bonne terre et fleurir le pied du calvaire.

Christian BUTSCHA souligne à nouveau le problème de la sécurisation du carrefour à l'entrée Ouest du village (salle polyvalente). Il souhaite que cela soit une priorité pour la prochaine mandature. Il est à ce jour quasiment impossible de traverser la route pour se rendre au haras ou au stade de football en toute sécurité. Jean-Marc GINDER informe qu'il a contacté la DDT pour évoquer diverses solutions. Aucune étude n'est plus financée par la DDT. Il appartient à la Commune de faire une étude et de proposer des solutions qui devront ensuite être soumises au Département, la route relevant de sa responsabilité. Une solution serait le percement d'un passage souterrain. Grégory ZUNQUIN rappelle que toute construction souterraine devient un lieu de tag et de squat potentiel. Autre hypothèse, l'installation d'un feu tricolore, qui impliquerait de réduire la vitesse maximale autorisée à 50 km/h au droit du carrefour.

Clément URICHER évoque le problème de l'urbanisation rue du Château. Selon ses informations, l'agriculteur en place souhaite faire valoir son droit de priorité pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section 5 n°274 appartenant aux époux SCHNEIDER. Des explications sont demandées à Jean-Marie BUTSCHA. Ce dernier ne s'estime pas concerné par la situation et quitte la séance. En tout état de cause le projet continuera d'avancer.

M. le Maire remercie l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour le travail effectué tout au long de l'année et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toutes les personnes présentes.

**Prochaines rencontres :**

Repas des séniors : 16 décembre.

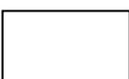
Vœux du Maire : 17 janvier 2020.

Conseil Municipal : 14 janvier.

Commissions réunie : 4 février.

Conseil Municipal : 3 mars.

La séance est levée à 21h15.



**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations  
du conseil municipal de la commune de Petit-Landau  
Séance du 10/12/2019**

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 19 novembre 2019.
2. Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020.
3. Rémunération coordonnateur et agents recenseurs.
4. Enquête publique relative à une demande d'autorisation au titre des installations classées et à l'institution de servitudes d'utilité publique (TYM LOGISTIQUE Hombourg) : avis de la commune.
5. Attribution de la Citoyenneté d'honneur.
6. Révision de la surtaxe communale pour l'eau potable.
7. Révision de la redevance communale d'assainissement.
8. Montant de la Participation forfaitaire à l'Assainissement Collectif (PFAC).
9. Filature Nomade : convention de partenariat.
10. Soutien à la candidature de M2A à l'obtention du label « Terre de jeux 2024 ».
11. Subvention au collège d'Ottmarsheim.
12. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 1er avril 2014.
13. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.
14. Divers.

Nom & Prénom	Fonction	Signature	Procuration
LE GAC Armand	Maire		
URICHER Clément	1° adjoint		
TALLEUX Carole	2° adjoint		
GINDER Jean-Marc	3° adjoint		
MEYER Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
ESSLINGER Stéphane	Conseiller municipal		
CARNEMOLLA Joseph	Conseiller municipal		
ANTONOT Etienne	Conseiller municipal		
WENDLING Myriam	Conseillère municipale	<b>Procuration à Carole TALLEUX</b>	



ORTSCHITT Laetitia	Conseillère municipale		
SUTTER Antoine	Conseiller municipal		
ZUNQUIN Grégory	Conseiller municipal		
STEMMELIN Alexandra	Conseillère municipale	<b>Procuration à Grégory ZUNQUIN</b>	
BUTSCHA Christian	Conseiller municipal		
BUTSCHA Jean-Marie	Conseiller municipal		

